



Création agence de voyages équestres

Par **Lise87**, le **12/04/2017 à 11:47**

Bonjour,
Diplômée d'un BTS tourisme et d'un BPJEPS tourisme équestre, j'ai pour idée de projet de créer une agence de voyages proposant des séjours avec des activités touristiques mais également des balades à cheval ; je souhaitais savoir quel statut serait le plus approprié pour démarrer une activité comme celle-ci et quelles TVA, taxes seraient appliquées vu que mon activité serait plus du domaine de la commercialisation de produits que d'activité équestre ?
Merci pour vos réponses et votre aide !

Par **BrunoDeprais**, le **12/04/2017 à 12:55**

Bonjour
Les centres équestres sont taxés avec un taux de TVA de 20% tout comme une activité commerciale classique.
Concernant l'activité équestre, à voir s'il ne vous faut pas un certificat de capacité au préalable.

Par **Lise87**, le **12/04/2017 à 13:23**

Bonjour,
Ce n'est pas vraiment un centre équestre que je souhaite mettre en place, mais une agence, et on m'a également expliqué que si je faisais exclusivement une activité équestre en proposant des prestations à titre de découverte, je pouvais retomber sur une TVA à 5,5%. En tant qu'agence de voyages, je souhaite savoir quelle TVA s'applique exactement.

Par **BrunoDeprais**, le **12/04/2017** à **14:48**

Le mieux est de vous rapprocher de votre centre des impôts et de poser la question directement, par écrit bien sur. Ca vous évitera des mauvaises surprises, ou alors de trouver le texte de loi qui dit ce qu'"on" affirme est valable.

Par **Lise87**, le **12/04/2017** à **14:50**

Merci pour votre aide!

Par **BrunoDeprais**, le **12/04/2017** à **14:57**

Le souci pour vous c'est qu'en cas de contrôle fiscale et irrégularité, ce n'est pas "on" qui va payer.
Une loi en application d'une norme européenne sur les centres équestres et le taux de TVA à 20% est passée il y a grosso modo 2-3 ans.
Maintenant, il n'est pas impossible qu'il y ait une petite faille, mais il vaut mieux s'en assurer avant.
Le pire est que les interprétations ne sont pas forcément les mêmes selon les centres des impôts.

Par **Choco2310**, le **24/04/2017** à **14:32**

Vous pouvez vous rapprocher d'un avocat pour le fonds de commerce (<http://www.desbarats-avocat-bailly.fr/avocat-fonds-commerce.php>) et la création même de votre entreprise (choix des statuts juridiques etc). C'est ce qui m'a aidée lors de la création de mon agence d'événementielle

Par **Lise87**, le **24/04/2017** à **14:35**

Je vous remercie!